

COMMUNE DE PEYRAUD
Réunion du conseil municipal du 07/04/2022 à 18H30

Présents : MMES ASTIER Claire, BOURGET Valérie, MINODIER Aurélie, NICOLAS Marie-Hélène, MM BIENNIER André, BUTTARD Patrick, COCHE Bruno, DELIESSCHE Olivier, RAPENNE Frédéric, TEXIER Romain
Secrétaire de séance : Valérie BOURGET

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION BP 2021

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice.

Le conseil municipal le vise et certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote : 9 pour

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 20

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de NICOLAS Marie-Hélène, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. BIENNIER André, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		225 137,82	56 641,37		56 641,37	225 137,82
Opérations de l'exercice	234 194,96	325 930,20	404 835,73	303 821,52	639 030,69	629 751,72
Totaux	234 194,96	551 068,02	461 477,10	303 821,52	695 672,06	854 889,54
Résultat de clôture		316 873,06	-157 655,58			159 217,48

Besoin de financement

157 655,58

au compte 001 Déficit d'investissement reporté

Excédent de financement

Reste à réaliser

1 680,00

0,00

Besoin de financement

159 335,58

Excédent de financement

des restes à réaliser

Besoin total de financement

159 335,58

Excédent total de financement

2°- Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

159 335,58

au compte 1068 Investissement

157 537,48

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice au fonds de roulement

du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

5°-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vote : 9 pour

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2022 de chacune des taxes directes locales,

DECIDE

- DE CONSERVER les taux du cadre 11 de l'état intitulé « État de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales » à

F.B. : 32,02 %

F.N.B. : 66,43 %

Vote : 10 pour

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget 2022 aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- VOTE les propositions du budget primitif de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 488 953,53 €

Recettes : 488 953,53 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 609 759,11 € (dont 1 680,00 € de RAR)

Recettes : 609 759,11 €

Vote : 10 pour